

Arrêté n°SAGJ-2021-111

**Portant sur la proclamation des résultats pour
le renouvellement intégral des membres du
collège des usagers au Conseil d'Institut de
l'IUT du Mans
(Scrutin du 12 octobre 2021)**

PROCLAMATION DES RESULTATS

**RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS
CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DU MANS**

SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2021

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-10 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-19-057 du 25 octobre 2019 du Président de l'Université portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement intégral des membres du collège des usagers du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 24 octobre 2019) ;
- VU** l'arrêté SAGJ-19-070 du 2 décembre 2019 du Président de l'Université portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 28 novembre 2019) ;
- VU** l'arrêté SAGJ-20-054 du 6 novembre 2020 du Président de l'université portant sur le report du renouvellement partiel des membres du Conseil d'institut de l'IUT du Mans (scrutins du 3 novembre 2020) ;
- VU** l'arrêté SAGJ-21-104 du 21 septembre 2021 du Président de l'Université portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 12 octobre 2021) ;
- VU** l'arrêté SAGJ-21-107 du 4 octobre 2021 du Président de l'Université portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT du Mans (scrutin du 12 octobre 2021) ;
- VU** l'arrêté SAGJ-21-037 du 29 avril 2021 du Président de l'Université fixant la composition du comité électoral consultatif ;
- VU** les statuts de l'IUT du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 20 février 2020 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-2021-111

Portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement intégral des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT du Mans

(Scrutin du 12 octobre 2021)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE
ARTICLE 1 - Résultats des élections

Au sein du collège des usagers, 5 sièges de titulaire et 5 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
942	110	5	105	11.68

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<p align="center">CI IUT</p> <p> PERNET Flavie ARMANGE Jean LEVESQUE Chloé LE RICHOMME Adrien VINCENT Louise GOUIN Jules BOUT Anaëlle PIOU Victor GIBON Marie POMMIER Valentin </p>	105	5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants

Sont donc proclamés élus :

- **PERNET Flavie (Titulaire) et GOUIN Jules (Suppléant) ;**
- **ARMANGE Jean (Titulaire) et BOUT Anaëlle (Suppléante) ;**

Le Mans, le 15 octobre 2021,

Arrêté n°SAGJ-2021-111

Portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement intégral des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT du Mans

(Scrutin du 12 octobre 2021)

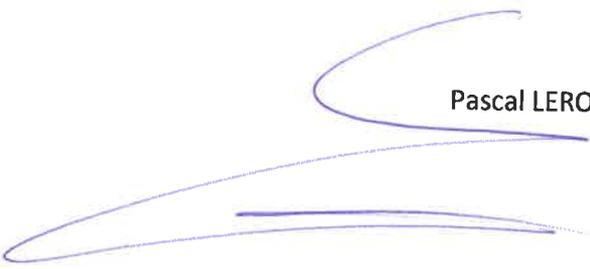
- LEVESQUE Chloé(Titulaire) et PIOU Victor (Suppléante) ;
- LE RICHOMME Adrien (Titulaire) et GIBON Marie (Suppléante) ;
- VINCENT Louise (Titulaire) et POMMIER Valentin (Suppléant).

ARTICLE 2- Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3- Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein des secrétariats de chaque département et dans le hall de l'IUT du Mans et mis en ligne sur le site internet de l'Université rubrique « Université » et « Elections ».



Pascal LEROUX